



Université de Pau et des Pays de l'Adour



COMPTE-RENDU DU CHSCT

Réunion du jeudi 22 septembre 2016

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni jeudi 22 septembre 2016

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CHSCT du 1^{er} juillet 2016

Adopté à l'unanimité avec les modifications demandées par les membres du CHSCT

2. Fonctionnement du comité

Programmation des réunions et visites de service

Les prochaines **réunions ordinaires du CHSCT** auront lieu les vendredis 2/12/2016, 10/03 et 09/06/2017. **Une réunion extraordinaire** consacrée aux chantiers mis en œuvre dans la cadre du CPER se tiendra le vendredi 4/11/2016 à 9h.

Nous demandons la transmission des documents au minimum 15 jours avant cette séance extraordinaire et le conseiller de prévention demande pour sa part un délai de 3 semaines. La direction du patrimoine devrait donc fournir les documents préparatoires pour le 14/10.

Plusieurs **visites de services** sont programmées en 2016-2017 :

1) Qualité de l'air à la reprographie de Pau et hygiène à l'UFR DEG jeudi 2/02/2017 ; qualité de l'air à la reprographie de Bayonne le vendredi 3/02.

Le DGS évoque un problème de qualité de l'air à la DRI. Nous espérons pouvoir évaluer cette situation lors de notre visite programmée à la DEVE.

2) Fonctionnalité et accessibilité : DEVE et cabinet médico-social : jeudi 10/11

3) Douches de sécurité (enquête à l'échelle de l'établissement). Nous demandons que l'on nous communique un inventaire des installations pour préparer cette visite et en fonction des documents reçus nous fixerons la date de celle-ci lors du comité du 10/03.

Local dédié du CHSCT

Les membres du CHSCT signalent à nouveau qu'ils n'ont pas de local dédié pérenne. Ils utilisent un local étudiant mis à disposition par l'UFR DEG de manière provisoire, jusqu'en décembre 2016.

Le conseiller de prévention demande s'il existe une possibilité de prolongation de cette mise à disposition de local par l'UFR DEG.

Représentation étudiante

3 sièges à pourvoir

Le conseiller de prévention a sollicité les 3 organisations étudiantes le 13/09 mais n'a pas reçu de réponse à ce jour. Le DGS souhaiterait fixer une date limite pour ce retour.

Divers :

- Il y a toujours des problèmes de transmission des documents préparatoires aux séances et la CGT fait remarquer que l'absence de certains membres du CHSCT aux séances n'est pas dû à un désintérêt pour leur mandat mais à une charge de travail toujours plus importante et qu'il devient difficile de se libérer de ses obligations professionnelles.
- Nous faisons remarquer l'absence des tableaux sur le suivi des actions en cours et des accidents de travail. Ces 2 documents avaient été mis en place et s'étaient révélés très utiles, nous souhaiterions continuer à les utiliser et les alimenter pour leur suivi.
- Lorsque notre avis est sollicité sur un point de l'ordre du jour, nous demandons d'une part que les documents soient fournis dans les délais et d'autre part que le mot « avis » soit bien indiqué sur l'ordre du jour afin de les distinguer des simples points d'information qui ne nécessitent pas une préparation particulière de la part des membres.
- Nous notons que le relevé de conclusions de la séance du 8 juillet du comité de prévention des risques psycho-sociaux (CPRPS) n'a pas été inscrit à l'ordre du jour afin d'être discuté. Nous suggérons par ailleurs qu'un tableau de suivi des actions du comité d'intervention sur les risques psychosociaux (CIRPS) et du CPRPS soit tenu et présenté au CHSCT afin d'alimenter sa mission de prévention des risques.

3. Nouvelle instruction relative à l'organisation des manifestations sur les campus de l'UPPA

Le conseiller de prévention présente la note du président en date du 8 septembre 2016 et relative à l'organisation des manifestations sur les campus de l'UPPA dans le contexte du Plan Vigipirate. Toutes les demandes d'autorisations à ce jour ont été validées. Ces demandes doivent être déposées 2 mois avant le déroulement de la manifestation. Préparation d'un formulaire en ligne en cours.

- Planvengut se déroule ce jour sur le campus de Pau
- La Journée sport culture est en attente d'une autorisation de la mairie

Le DGS souligne que les demandes seront traitées selon chaque manifestation mais que le contexte ne nous permet pas de baisser le niveau de vigilance et que tout regroupement à l'extérieur doit faire l'objet d'une autorisation, nécessitant le dépôt d'un dossier 2 mois avant son déroulement.

Par contre en ce qui concerne le trail UPPA, cette manifestation n'étant pas un regroupement « statique » mais plutôt un flux de personnes, celle-ci ne nécessite pas une autorisation.

Ces documents rappellent aussi la réglementation sur la classification des bâtiments ERP et qui entraîne des règles de sécurité. Si l'utilisation d'un bâtiment ne correspond plus à son classement actuel, une demande de reclassement doit obligatoirement être effectuée.

Un courrier va être diffusé aux directeurs de composantes. Pour le CHSCT se pose la question de l'efficacité d'un tel dispositif.

Nous avons signalé la classification du bâtiment de l'ICL (administration, bureau) non conforme à son utilisation réelle (des cours notamment). Cette question sera abordée à l'occasion du CHSCT exceptionnel « patrimoine » puisque ce bâtiment accueillera une bibliothèque destinée à recevoir du public. Par ailleurs, la question de l'EEM qui reçoit du public notamment à l'occasion de la journée Info Sup est à nouveau soulevée.

Il est aussi évoqué l'éventuel besoin d'un dispositif d'alarme spécifique pour afin d'alerter personnel, étudiants et public en cas de risque d'attentat comme suggéré dans le guide du MESR diffusé aux établissements.

4. Retour sur la rencontre avec le responsable du SMUR de l'hôpital de Pau

Nous demandons un compte rendu de cette réunion qui s'est tenue le 8 juillet dernier.

Le conseiller de prévention explique qu'il a été décidé et validé que toute alerte doit passer par le PC sécurité sur le campus de Pau, sauf Hélioparc, ENSGTI et la Halle des Sports.

S'il n'y a pas d'intervention des services publics de secours, les personnels ou l'employeur ne sont pas habilités à transporter un blessé.

Des formations « Secouriste » supplémentaires devraient être proposées au sein de l'établissement.

5. Accès des services publics de secours au campus de Pau

Le SDIS demande le retrait des portiques aux entrées du campus pour que leurs équipes puissent, selon la localisation de leurs interventions, entrer par l'accès le mieux indiqué.

L'avis du CHSCT est demandé sur ce point, ce que nous refusons tous car aucun document n'est fourni pour nous permettre de donner un avis motivé sur la question. Nous demandons une note expliquant les motifs des avis contradictoires du Président et du SDIS.

6. Information sur le dispositif de vidéo-protection en cours d'installation sur le campus de Pau

La surveillance concerne les accès au campus de Pau, ainsi que les bâtiments à risques (CANOE, LAVOISIER, PC Sécurité). L'IPREM étant déjà sur le site sécurisé d'Hélioparc, il n'entre pas dans ce dispositif.

Cette vidéosurveillance depuis le PC sécurité s'exercera dans un premier temps dans les horaires d'activité de l'équipe de sécurité : 8h-18h.

7. Point relatif à la pollution au mercure d'un local du bâtiment GTE

Une flaque de mercure a été trouvée le 18 décembre 2015 dans une réserve. Un nettoyage a été en 1^{er} lieu effectué puis une analyse réalisée par la cellule UT2A qui a permis de déterminer le taux de mercure restant dans ce local. Le résultat demeurant très important, il a été décidé de condamner la réserve. Le problème demeure puisque celle-ci n'est pas ventilée et qu'elle resterait utilisée.

Le CHSCT demande à l'employeur de procéder aux actions nécessaires pour écarter tout risque de pollution au mercure et ainsi assurer la sécurité des collègues et des étudiants. Le CHSCT envisage une visite de ce service afin de vérifier la mise en œuvre des mesures préconisées.

8. Etat d'avancement du projet de partenariat UPPA/CNRS dans le domaine de la médecine de prévention

Convention finalisée pour personnels CNRS sur site de Pau : surveillance médicale, action en milieu de travail en lien avec médecin coordonnateur CNRS Bordeaux. Les élus font remarquer que cela réduira le temps du médecin pour les personnels UPPA sur les 2 jours hebdomadaires jugés déjà insuffisants.

9. Point sur les dossiers en cours

- Etat du parc arboré du campus palois : La direction de l'université est toujours en négociation avec la ville de Pau pour la signature d'une convention entre mairie et UPPA pour l'entretien et la valorisation du parc arboré ainsi que de ses espaces verts.

- Gestion du parc de défibrillateurs : 13 défibrillateurs à l'UPPA. Suite à l'incident d'un défibrillateur sur la Côte Basque, il a été décidé la mise en place d'un contrôle de ces appareils qui soit plus satisfaisant. Il serait assuré soit par les RAF ou/et les assistants de prévention. Nous réitérons notre demande de mettre une étiquette sur le défibrillateur lui-même, qui indiquerait la date de son dernier contrôle en plus du tableau de suivi préconisé par le conseiller de prévention.
- Stockage et distribution des gaz sur le campus de Pau. Nous souhaitons toujours la mise en œuvre d'une solution pérenne et efficace pour le transport de ces bouteilles, particulièrement entre l'IPRA et l'UFR Sciences.
- Projet d'information sécurité sur la carte Aquipass : le numéro d'urgence de l'équipe de sécurité.

Il est aussi évoqué notre souhait d'une visibilité plus grande sur l'intranet de l'équipe de sécurité. La page est difficile à trouver, il n'y a pas de présentation de l'équipe ou d'adresse mail inscrite sur le site. Le conseiller de prévention indique que tant que le PC sécurité n'est pas installé (janvier 2017) il y a une incertitude relative à ces informations.

10. Protection des travailleurs contre les risques liés dus aux champs électromagnétiques (décret n° 2016-1074 du 3 août 2016)

Nous avons signalé à la direction de l'université l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 d'un décret instituant l'obligation pour l'employeur d'une protection des travailleurs contre les risques liés dus aux champs électromagnétiques. Qui ? Quand ? Comment ? Cela nécessite d'évaluer ces risques, donc peut être de s'équiper d'appareils de mesure et d'établir une cartographie des risques sur les différents campus.

Priorité sera donnée aux laboratoires utilisant ces champs électromagnétiques. Le conseiller de prévention attend avec impatience la visite des inspecteurs hygiène et sécurité du ministère prévue en octobre-novembre afin de leur demander des informations sur la mise en œuvre de ce décret.

D'ores et déjà, il serait souhaitable de repérer les spécialistes de la question présents au sein du personnel.

11. Observations et suggestions consignés sur les registres santé et sécurité au travail

30 services ont répondu. Les observations et suggestions sont passées en revue. Nous notons le signalement du même problème de sécurité lié au débit des hottes dans deux campus différents. C'est un problème visiblement récurrent qui demande une réflexion entre les services concernés pour une solution efficace et pérenne.

12 Bilan des accidents de service/travail survenus depuis la dernière réunion du CHSCT

Absence de documents préparatoires liée au fait que les deux accidents signalés ont eu lieu peu de temps avant la séance.

13 Questions diverses

Nous avons abordé une nouvelle fois la question de deux enseignants qui attendent depuis plusieurs années une amélioration de leurs conditions matérielles de travail. Une solution avait été évoquée en juillet qui n'a pas encore aboutie. Le CHSCT demande qu'ils puissent occuper un bureau bien identifié qui vient de se libérer par un départ en retraite. La direction rappelle que le bureau n'est pas encore libéré des affaires de son dernier occupant.